

# CITOYENNETE **A**CTIVE **L**ORRAINE

Commission 5 : **DIVERSITES**

Sous-commission **Santé**

Compte rendu N° 2 du **13/11/2015**

*BEAN Claude*

*CHRETIEN MERCIER Catherine*

*JOHN Agnès*

*MATHIEU Anne*

*TIESSEN Monique*

Cette réunion a surtout été **centrée sur les personnes handicapées psychiques**. Ayant des engagements auprès de l'association **Espoir 54**, Agnès nous a apporté un certain nombre d'éléments de compréhension et de pistes de réflexion.

Espoir 54 accompagne et soutien les personnes en situation de handicap psychique (voir aussi leur site). « *Cet accompagnement doit conduire à l'autonomie et passe par une insertion sociale et/ou professionnelle. Espoir 54 milite également pour que **les personnes en souffrance psychique prennent leur place de citoyen et se réapproprient leur destinée*** ».

3 services sont proposés :

- Les GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle) : « *un espace d'accueil, d'échanges, de rencontres et de convivialité ouvert sur la ville* ».
- Les DIMO (Dispositifs d'Insertion en Milieu Ordinaire) : leur « *mission est de guider les personnes vers et dans un emploi. Ce dispositif propose un service d'accueil, d'évaluation des capacités, d'orientation, d'aide à l'insertion et de suivi dans l'emploi* ».
- Un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) : qui a « *pour objectif de favoriser l'insertion sociale en proposant aux personnes reconnues handicapées psychiques un accompagnement individualisé dans le cadre de leurs projets de vie* ».

Une MAPH-Psy (Maison d'Accompagnement de Personnes Handicapées Psychiques) va prochainement regrouper l'ensemble de ces services.

La Loi du 11 Février 2005 « **pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** » constitue le cadre législatif auquel on peut se référer.

Il paraît intéressant de rencontrer l'équipe de professionnels d'Espoir 54 et les usagers afin de mieux connaître leur ressenti sur cette notion de citoyenneté et de santé. Un travail au quotidien et des réflexions sont entrepris depuis de nombreuses années par les professionnels dans ce sens. Aussi, notre action pourrait se porter dans un premier temps

autour d'un groupe de paroles. L'idée d'un questionnaire ou d'entretiens individualisés ne viendraient qu'en second lieu.

Les handicaps psychiatriques présentent des particularités propres et complexes.

Ce handicap ne se voit pas toujours. Cependant, le manque de sentiment de citoyenneté peut se traduire par les mots, les « étiquettes » apposés et mal vécus de : « psychotique, schizophrène, ... ». Ils peuvent ressentir une oppression ou se sentir dépossédés par les mesures qui leur sont imposées.

Trois niveaux législatifs de protection existent : la curatelle simple et la curatelle renforcée qui portent sur la protection de la personne et de ses biens. Par rapport aux autres pays européens, ces mesures sont très peu utilisées. Par contre, la mesure de tutelle qui prive la personne de tous ses droits civiques est anormalement surutilisée. Comment concilier alors participation citoyenne et absence de droits civiques ?

Sauf cas d'hospitalisation d'office, le suivi et le traitement de la personne requièrent son consentement. Ils sont des citoyens comme tous et pourtant les capacités et limites de leur handicap doivent être prises en compte.

La réflexion s'articule donc autour de la personne (libre décision, démarches, citoyenneté, ...), de la prise en charge (prise en compte de la souffrance, traitement, suivi,...) et de la réglementation (loi de 2005).

Agnès prend contact avec Espoir 54 pour voir comment nous pourrions collaborer.

Deux autres axes de réflexion sont proposés :

- Comment contribuer à démystifier, dé-stigmatiser les représentations concernant le handicap psychique ?
- Comment intervenir auprès des aidants familiaux qui portent ces prises en charge ?

La prochaine réunion aura lieu le **Mercredi 9 Décembre 2015 à 14h00** chez Catherine CHRETIEN MERCIER 5bis Place des Vosges à Nancy.

**catherine-mer@wanadoo.fr**

**Merci de confirmer votre présence.**